

**Journée ALERTE-UNIOPSS avec les Partenaires sociaux  
au Conseil Economique et Social le 26 mai 2005**

# **APPEL FINAL**

## **Dix ans après le Pacte, une nouvelle étape pour la lutte contre l'exclusion**

**Il y a dix ans, le collectif d'associations ALERTE proposait au pays un Pacte contre la pauvreté et l'exclusion.**

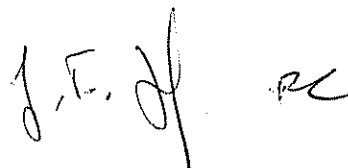
**Aujourd'hui, ALERTE et les partenaires sociaux se rejoignent pour lutter ensemble et préventivement contre l'exclusion et pour favoriser l'accès de tous aux droits de tous.**

Depuis dix ans se sont produites des avancées législatives majeures dans l'énoncé des droits civiques et sociaux pour tous. L'article premier de la loi d'orientation de 1998 a constitué de ce point de vue un cap important. Pourtant, la réduction de la pauvreté et de l'exclusion n'a pas été au rendez-vous tant espéré. Se développent même dans notre pays, en dépit de son niveau de richesse, des situations de misère dégradantes, liées à la précarité et à la fragilité de l'emploi, à la crise du logement, au délitement des liens de solidarité de proximité, au contexte international, à un déficit d'engagement civique et de volonté politique.

Aujourd'hui, bon nombre d'associations de solidarité ont le sentiment d'être condamnées à gérer l'exclusion, et entraînées de ce fait dans un mouvement de bureaucratisation. Elles se sentent utilisées, instrumentalisées. Cela, elles ne le peuvent plus, elles ne le veulent plus. La politique de lutte contre la pauvreté n'est pas réservée aux associations, elle n'est pas un secteur à part des politiques de solidarité. Elle doit être partie intégrante de l'ensemble des politiques (emploi, logement, éducation, formation, santé, famille, intégration, redistribution). Elle se joue pour une bonne part à l'intérieur du système économique, où s'amorcent les processus d'exclusion avant de devenir progressivement irrémédiables, dans les lacunes des couvertures de la perte d'emploi, dans la complexité de nos systèmes de protection sociale...

Cette journée du 26 mai 2005 entérine la volonté d'un engagement de concertation entre associations et partenaires sociaux qui ont trop longtemps œuvré séparément :

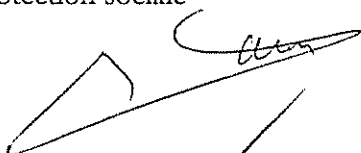
- Nous avons confronté nos analyses.
- Nous avons décidé, dans le respect de nos rôles et de nos spécificités, de nous concerter pour que la lutte contre la pauvreté, rejoignant la politique de réduction des inégalités, ait un impact suffisamment en amont pour prévenir au lieu de seulement réparer et accompagner.



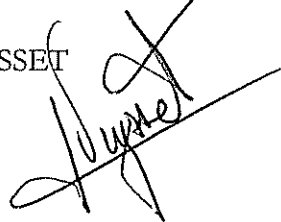
- Nous le ferons avec les personnes en situation de précarité, de pauvreté et d'exclusion, qu'elles aient ou non un emploi, qu'elles soient bénéficiaires ou non de minima sociaux, connues ou non des associations de solidarité.
- Nous nous concerterons donc régulièrement au niveau national, afin de confronter nos analyses et d'agir dans le même sens lorsque nous en serons d'accord et que nous en verrons l'opportunité ; de même au niveau local, où les politiques de l'emploi, de l'insertion et du logement se décident. Nos échanges auront un prolongement au niveau européen, dans le respect de nos appartenances respectives, afin que nous pesions efficacement pour le progrès social.
- Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour agir en direction de l'opinion et sur les pouvoirs publics dans nos structures respectives, au niveau national comme local, chacun à son niveau de responsabilité.
- Nous convenons d'un rendez-vous annuel.

Notre société a tendance à gérer l'exclusion, au lieu de travailler sans relâche à l'éradiquer et à la prévenir. Il faut faire cesser les situations dégradantes qui engendrent la dépendance à certaines formes d'aide alimentaire, à l'hôtel ou à l'hébergement précaires ou insalubres, à toute forme d'assistantat humiliant et indigne. Il faut agir sur les racines de la misère et des inégalités dans tous les domaines : niveau des ressources, emploi, logement, santé, éducation et formation, justice..., et surtout avoir comme objectif de société un « vivre ensemble » qui passe par l'égalité républicaine et l'accès effectif de tous aux droits de tous. Pour cela, l'Etat doit rester le garant de l'accès de tous aux droits fondamentaux.

MEDEF  
Bernard CARON  
Directeur de la protection sociale



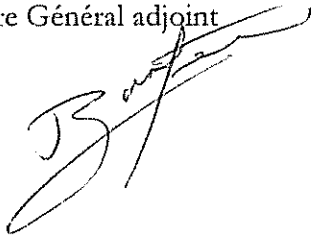
CGPME  
Jean-François VEYSSET  
Vice-président



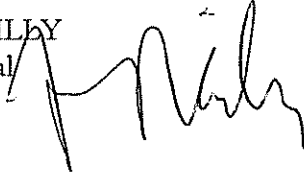
CGT  
Bernard THIBAUT  
Secrétaire Général



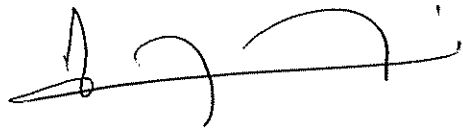
CFDT  
Jacky BONTEMS  
Secrétaire Général adjoint



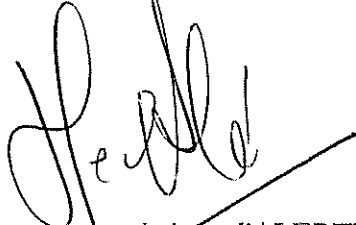
FO  
Jean-Claude MAILLY  
Secrétaire Général



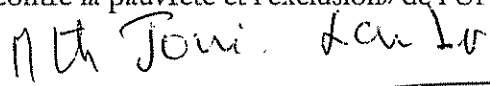
CFTC  
Michel COQUILLION  
Secrétaire Général adjoint



CFE - CGC  
Jean-François HECKLE  
Délégué national, Chargé de Mission



ALERTE  
Pour les quarante associations d'ALERTE  
Marie-Thérèse JOIN - LAMBERT  
Présidente de la Commission  
« lutte contre la pauvreté et l'exclusion » de l'UNIOPSS



---